

Formation Accompagnant Educatif et Social  
Affaire suivie par Cindy MANGUIN  
Tel : 02 41 66 80 31  
Mel : [cindy.manguin@ac-nantes.fr](mailto:cindy.manguin@ac-nantes.fr)

## Règlement de candidature et de sélection à l'entrée en formation d'Accompagnant Educatif et Social

Vous retrouverez dans ce document les informations relatives à la sélection à l'entrée en formation d'Accompagnant Educatif et Social et les modalités d'organisation et d'accès à cette formation :

- le calendrier prévisionnel ;
- les conditions d'accès à la formation ;
- la publication des résultats de la sélection à l'entrée en formation ;
- la validité des épreuves de sélection ;
- les conditions d'admission définitive ;
- l'organisation de la formation ;
- la certification des stagiaires ;
- Annexe 1 – Les allègements et les dispenses.

### Calendrier prévisionnel de sélection

#### INSCRIPTION ET SELECTION

<b>Ouverture des inscriptions et de la sélection</b>	Lundi 08 janvier 2024
<b>Date limite de dépôt d'un dossier de candidature</b>	Vendredi 19 avril 2024 <b>Cachet de la poste faisant foi</b>
<b>Envoi des convocations</b> (oral d'admission et/ou entretien de positionnement)	Vendredi 26 avril 2024

#### ORAL D'ADMISSION

<b>Epreuve orale et/ou entretien de positionnement</b>	les 13, 14 et 15 mai 2024
<b>Résultats</b>	Affichage des résultats d'admission et publication sur le site internet de l'établissement après la délibération de la commission d'admission et envoi d'un courrier à tous les candidats.

## RENTREE 2024

Selon les directives des autorités régionales.

Nombre de places disponibles: **27**

- dont 8 en formation continue ;
- 19 en formation initiale avec 6 places en apprentissage.

### Conditions d'accès à la formation

**La formation est accessible sans condition de diplôme.**

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature (cf. Annexe 1 du présent règlement) :

- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social ;  
*Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.*
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'État d'aide médicopsychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ;
- Les candidats ayant bénéficié d'une formation, dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emploi ou des salariés en reconversion professionnelle [...] comme prévu par l'alinéa 6 de l'article 2 de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au DE AES, modifié par l'arrêté du 28 février 2022.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

En cas de saturation des places disponibles par des candidats relevant de ces cinq situations, l'établissement de formation pourra retenir en priorité les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés par ordre d'ancienneté de leur délivrance.

**L'admission en formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation.**

Pour toutes les autres situations, une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

## Résultats des épreuves de sélection

La commission d'admission composée est du chef d'établissement, de la responsable de la formation et d'un professionnel exerçant dans l'un des organismes ou structures d'accueil en stage.

À l'issue des épreuves, cette commission établira deux listes :

- une liste principale d'admission comportant le nom des candidats ayant obtenu la meilleure note ;
- une liste complémentaire de candidats classés par ordre décroissant selon la note obtenue.

Ces listes seront affichées sur le panneau à l'extérieur de l'établissement et publiées sur le site internet du Lycée Professionnel Simone Veil (cette dernière publication est conditionnée à l'autorisation de chaque candidat) à l'adresse suivante :

<https://simone-veil.paysdelaloire.e-lyco.fr/formations/accompagnant-educatif-et-social-ex-amp/>

Les candidats seront aussi avisés par courrier de leurs résultats.

**Les candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire auront 72 heures après affichage des résultats pour confirmer par courrier ou courriel, leur souhait d'entrer en formation.**

À défaut ils seront considérés comme ayant renoncé à leur admission ou à leur rang sur la liste complémentaire. Leur place sera alors proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

La liste des candidats admis en formation est adressée au Préfet de Région dans le mois qui suit l'entrée en formation.

## Validité des épreuves de sélection

Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée. Cependant, les candidats en congé de maternité, paternité ou adoption, ou dont la demande de mise en disponibilité a été refusée ou disposant d'un congé de garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans bénéficient de droit d'un report d'admission limité à deux ans.

Un report d'admission pour la même période, est accordé de droit en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de refus de l'employeur ou du financeur d'une demande de projet de transition professionnelle ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation trois mois avant la date de l'entrée en formation.

Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

## Obligation vaccinale

Une attestation médicale de votre médecin certifiant de la validité de vos vaccins obligatoires est demandée pour l'intégration au sein de la formation.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains établissements d'accueil en immersion professionnelle peuvent demander des vaccinations complémentaires, Hépatite B, COVID...

**Seule la décision du candidat détermine le souhait ou non de ces vaccinations non obligatoires.**

## Organisation de la formation

Elle comprend un total de **1407 heures de formation** dont 546 heures de formation théorique, 21 heures consacrées à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU2) et de 840 heures de formation pratique (stages).

L'évaluation des compétences acquises par les candidats est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages, selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de certification.

Le référentiel de certification est organisé selon cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences composant le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

### Formation théorique par domaine de formation :

- **DF 1 Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.**  
▶ 112 heures d'enseignement
- **DF 2 Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.**  
▶ 91 heures d'enseignement
- **DF 3 Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.**  
▶ 105 heures d'enseignement
- **DF 4 Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.**  
▶ 147 heures d'enseignement
- **DF 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.**  
▶ 91 heures d'enseignement

**La formation pratique** est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences et donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants.

Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention conclue entre le site qualifiant et l'établissement de formation précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire.

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur 3 stages couvrant les cinq blocs de compétences.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures. En parcours partiel, le stagiaire devra effectuer a minima un stage dont la durée varie en fonction du nombre de blocs à acquérir.

**Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation.**

## La certification des stagiaires

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le stagiaire remplit deux conditions :

1. obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences ;
2. acquérir à la fin de son parcours de formation pratique, toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.

L'établissement de formation propose des adaptations pédagogiques aux stagiaires qui n'ont pu acquérir toutes les compétences lors des périodes de formation pratique.

L'acquisition de ces compétences est attestée par le livret de formation et répertoriée par la fiche de synthèse sur les compétences acquises par le stagiaire, en stage ou par adaptation pédagogique.

**Axelle SOUFFACHE**  
Directrice de l'établissement de formation



Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter le secrétariat de la formation :

**Mme Claude MALTIS**

Secrétaire de la formation d'Accompagnant Educatif et Social

Tél : 02 41 66 80 31 (lundi et mercredi)

Mél : [secretariat.0490005p@ac-nantes.fr](mailto:secretariat.0490005p@ac-nantes.fr)

Formation Accompagnant Educatif et Social

Affaire suivie par Cindy MANGUIN

Tel : 02 41 66 80 31

Mel : [cindy.manguin@ac-nantes.fr](mailto:cindy.manguin@ac-nantes.fr)

## Annexe 1

### ► Allègements et dispenses de formation

#### Allègements et dispenses de formation

Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social est accessible pour les candidats ayant validé un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les domaines de compétences acquis précédemment seront pris en compte par l'application du tableau de correspondance indiqué ci-dessous :

DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. du CASF	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
DEAES relevant du décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016	DC2		DC4	DC1	Pas de correspondance
DEAMP	DC2 + DC4		DC3	DC1 + DC5	
DEAVS	DC2	DC4	DC3	DC1 + DC5	

Les correspondances entre domaines de compétences et blocs de compétences donnent lieu à des dispenses de formation et de certification.

Aucune correspondance n'est faite avec le bloc de compétences n°5. Le candidat devra suivre l'intégralité de la formation rattachée à ce bloc de compétences, présenter l'épreuve de certification relative à ce bloc et valider la formation pratique correspondante.

## Tableaux des allègements et dispenses de formation en fonction des diplômes ou titres précédemment obtenus

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif Et Social (Version 2021)	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (Version 2016)	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	Diplôme d'Etat d'Aide Médicopsychologique	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (Ancienne Version)	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (Nouvelle Version)	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (Ancienne Version)	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (Nouvelle Version)
<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>	<i>Ministère des Solidarités et de la Santé</i>
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
<b>Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (version 2021)	Titre pro Assistant de Vie aux Familles (version 2021)	Titre pro Assistant de Vie aux Familles spécialité CCS	Titre pro d'Agent de Service Médico-social	BEP Carrières Sanitaires et Sociales	Brevet d'aptitude professionnelle Accompagnement Soins et Services à la Personne	CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	CAP Petite Enfance	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	Allègement de formation	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>							Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation



Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (version 2021)	Mention complémentaire Aide à domicile	Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien	Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Animateur d'activités et de vie quotidienne	BEP agricole Services aux Personnes	CAP agricole Service en Milieu Rural	CAP agricole Services aux Personnes et Vente en Espace Rural	Titre Professionnel Assistant de Vie Dépendance
Ministère des Solidarités et de la Santé	Ministère de l'Education Nationale	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	IPERIA
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
<b>Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

# CALENDRIER PREVISIONNEL 2024-2025

## Formations initiale & continue

2024					2025						
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 J	1 D	1 M	1 V Toussaint	1 D	1 M jour de l'An	1 S	1 S	1 M	1 J Fête du travail	1 D	1 M
2 V	2 L 36	2 M	2 S	2 L 49	2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L 22	2 M
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L 5	3 L 9	3 J	3 S	3 M	3 J
4 D	4 M	4 V	4 L 45	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 L 32	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 M	5 S	5 L 18	5 J	5 S
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L 1	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 S	7 L 41	7 J	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L 14	7 M	7 S	7 L 27
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 S	8 M	8 J Armistice 39-45	8 D Pentecôte	8 M
9 V	9 L 37	9 M	9 S	9 L 50	9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L de Pentecôte	9 M
10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L 6	10 L 10	10 J	10 S	10 M CERTIFICATION	10 J
11 D	11 M	11 V	11 L Armistice 14-18	11 M	11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 L 33	12 J	12 S	12 M 46	12 J	12 D	12 M	12 M	12 S	12 L 19	12 J	12 S
13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L 2	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 S	14 L 42	14 J	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L 15	14 M	14 S	14 L Fête Nationale
15 J Assomption	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M 28
16 V	16 L 38	16 M	16 S	16 L 51	16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L 24	16 M
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L 7	17 L 11	17 J	17 S	17 M CERTIFICATION	17 J
18 D	18 M	18 V	18 L 47	18 M	18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M CERTIFICATION	18 V
19 L 34	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M	19 S	19 L 20	19 J	19 S
20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L 3	20 J	20 J ENTRAÎNEMENT T	20 D Pâques	20 M	20 V	20 D
21 M	21 S	21 L 43	21 J	21 S	21 M	21 V	21 V	21 L 16	21 M	21 S	21 L 29
22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 S	22 M ENTRAÎNEMENT	22 J	22 D	22 M
23 V	23 L 39	23 M	23 S	23 L 52	23 J	23 D	23 D	23 M CERTIFICATION	23 V	23 L 25	23 M
24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L 8	24 L 12	24 J ENTRAÎNEMENT T	24 S	24 M	24 J
25 D	25 M	25 V	25 L 48	25 M Noël	25 S	25 M	25 M	25 V ENTRAÎNEMENT T	25 D	25 M	25 V
26 L 35	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 M	26 S	26 L 21	26 J	26 S
27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L 4	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M Journées	28 S	28 L 44	28 J	28 S	28 M	28 V	28 V	28 L 17	28 M	28 S	28 L 30
29 J d'intégration	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M			29 M	29 J Ascension	29 D	29 M
30 V	30 L 40	30 M	30 S	30 L 53	30 J			30 D	30 M	30 L 26	30 M
31 S		31 J		31 M	31 V			31 L 13	31 S		31 J

**BLOC 1**  
16 jours

**BLOC 2**  
13 jours

**BLOC 3**  
15 jours

**BLOC 4**  
21 jours

**BLOC 5**  
13 jours

**STAGE 1**  
40 jours

**STAGE 2**  
40 jours

**STAGE 3**  
40 jours

**AFGSU**  
3 jours

**CONGES**



77 rue de Salpinte  
BP 61004  
49015 ANGERS Cedex

Site : <https://simone-veil.paysdelaloire.e-lyco.fr/>



# CALENDRIER PREVISIONNEL 2024-2025

## Formations continue et par apprentissage

2024					2025						
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1 J	1 D	1 M	1 V Toussaint	1 D	1 M jour de l'An	1 S	1 S	1 M	1 J Fête du travail	1 D	1 M
2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 S	8 M	8 J Armistice 39-45	8 D Pentecôte	8 M
9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L de Pentecôte	9 M
10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M CERTIFICATION	10 J
11 D	11 M	11 V	11 L Armistice 14-18	11 M	11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L Fête Nationale
15 J Assomption	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M CERTIFICATION	17 J
18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M CERTIFICATION	18 V
19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 J	20 D	20 M Pâques	20 V	20 D
21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M Journées	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 J d'intégration	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M			29 M	29 J Ascension	29 D	29 M
30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J			30 D	30 M	30 V	30 M
31 S		31 J		31 M	31 V			31 L	31 S		31 J

**BLOC 1**  
16 jours

**BLOC 2**  
13 jours

**BLOC 3**  
15 jours

**BLOC 4**  
21 jours

**BLOC 5**  
13 jours

**STAGE 1**  
40 jours

**STAGE 2**  
40 jours

**STAGE 3**  
40 jours

**AFGSU**  
3 jours

**CONGES**

**STAGE 140h**



77 rue de Salpinte  
BP 61004  
49015 ANGERS Cedex

Site : <https://simone-veil.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

